

# Commune de Saint Séverin




## Zonage

Echelle : 1/5 000

Elaboration

Dessiné par : C. BRILLANT    Le : 16/05/2005    Modifié le : 20/10/2006

**LÉGENDE :**

-  ZONES U : secteur où les constructions sont autorisées
-  ZONES UI : secteur réservé à l'implantation d'activités
-  ZONES N : les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'habitation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

Les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1er du titre Ier du livre 1er du code de l'urbanisme et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

